

CONSEIL MUNICIPAL DE VIRECOURT
SEANCE DU 07 JUIN 2019 A 20 H 30
SOUS LA PRESIDENCE DE MR Yves THIEBAUT
MAIRE DE LA COMMUNE DE VIRECOURT

Conseillers présents :

Mmes Annie SAUGE, Isabelle WENDLING, Annette VOINOT, Yves THIEBAUT, Jean-Louis MARIN, Philippe PERRIN,

Absents excusés :

Mr Serge SAUGE,

Nombre de conseillers présents 06 sur 07, le Quorum est atteint.

Est nommé secrétaire de séance : Jean-Louis Marin

La convocation a été adressée le 11 Mars 2019 avec l'ordre du jour suivant :

- Projet de fusion des écoles DOLTO Elémentaire et Maternel
- Intégration des résultats des résultats du CCAS par suite de dissolution
- Approbation des comptes de gestion 2018 du trésorier
- Admission en non-valeur impayés de loyers de 2010 à 2014
- Subvention comité des fêtes
- Prise de compétence eau et assainissement par la CC3 M
- Devis caméra Vidéo surveillance parking Gare
- Divers

PROJET DE FUSION DES ECOLES DOLTO ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

Le maire fait lecture du message de l'inspecteur d'académie Mr Douchet qui sollicite la fusion des écoles DOLTO élémentaire et maternelle pour la rentrée 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de fusion des écoles DOLTO, élémentaire et maternelle de Bayon à compter de la rentrée 2019.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU CCAS

Le Conseil municipal du CCAS, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement

Dépenses

Prévu **2 366,29**
Réalisé : **2 120,00**

Recettes
Prévu : **2 366,29**
Réalisé : **2 366,29**

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement : + **246,29**

INTERGRATION DES RESULTATS DU CCAS SUITE A DISSOLUTION

Le Maire informe le conseil municipal que le résultat excédentaire 2018 du CCAS doit être intégré par délibération du conseil municipal dans le compte administratif 2019 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'intégrer le résultat de 246.29€ provenant du résultat de fonctionnement excédentaire 2018 du CCAS ;

Tableau d'intégration dans le budget de la commune de VIRECOURT
des résultats du CCAS de VIRECOURT
par le trésorier de BAYON-BLAINVILLE-SUR-L'EAU

CCAS VIRECOURT			COMMUNE de VIRECOURT		
COMPTE	DEBIT	CREDIT	COMPTE	DEBIT	CREDIT
110	246,29		110		246,29
452		246,29	452	246,29	
588	246,29	246,29	588	246,29	246,29

Résultat de fonctionnement excédentaire à reprendre au compte 002
Pour 246,29 euros dans le compte administratif de l'exercice 2019

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER

Pour la commune

Le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par Mr METTAVANT Joël à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures et au compte administratif. Il en ressort un excédent de 308 855.25€

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal vote le compte de gestion 2018, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Pour le CCAS

Le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par Mr METTAVANT Joël à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures et au compte administratif. Il en ressort un excédent de 246.29 € pour le CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal vote le compte de gestion 2018 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice du CCAS.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Maire présente au conseil la demande d'admission en non-valeur émise par le trésorier :

Cette admission en non-valeur concerne des impayés de loyers de 2010 à 2014 pour un appartement communal, s'élevant à 15 524.94€

Le comptable public n'a pu procéder au recouvrement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'admission en non-valeur de la somme de 15 524.94€. Il vote un crédit de 15 525 € sur l'article 6541 créances admises en non-valeur par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement de 288 480.25€.

SUBVENTION COMITE DES FETES

Le Maire informe le conseil du courrier du Président du comité des fêtes sollicitant la subvention annuelle de 2 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer au comité des fêtes du manoir de Virecourt une subvention de 2 000€ pour 2019. (500 € au titre de la fête de St NICOLAS et 1500 € au titre de la fête médiévale soit 3000 € sur les deux ans).

PRISE DE COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT PAR LA CC3M

Le Maire informe le conseil municipal qu'il doit se prononcer sur la prise de compétence par la CC3M de l'eau et de l'assainissement pour 2020. En cas de refus la prise de compétence sera d'office au 1 Janvier 2026..

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de se prononcer pour la prise de compétence de l'eau et de l'assainissement par la CC3M pour 2020.

DEVIS CAMERAS VIDEO SURVEILLANCE

Le maire expose le devis pour 3 caméras supplémentaires au niveau du parking de la gare pour un montant de 6 757.98 € h.t.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le principe de l'installation de caméras de surveillance sur le parking gare, mais dans un premier temps propose la mise en place **d'une caméra lectrice de plaques**, sur la partie propriété de la CC3M où est actuellement la Mairie, et attend l'achat d'un terrain, en extrémité est du parking, appartenant à SNCF Immobilier, pour mener à bien le projet (valorisation du site parking gare) et va demander le devis à BCSE pour 1 caméra lectrice de plaque et autorise le Maire à signer le devis pour cette prestation.

DIVERS

Convention Clara chats errants

Le Maire expose la convention pour la capture des chats errants ainsi que les tarifs de

prise en charge et de stérilisation 61.80€ pour un mâle et 119.40 € pour une femelle
Le Conseil autorise le Maire à signer la convention après avoir averti la population afin de la sensibiliser.

Bail de chasse rives Moselle

Le bail de chasse des rives de Moselle expire le 30 juin 2019. Le Conseil Municipal décide de reconduire la bail des rives de Moselle au profit de l'ACCA de Virecourt sans changement des conditions notamment au niveau du loyer annuel de 769.50€

Noms	Prénoms	Signatures
MARIN	Jean Louis	
PERRIN	Philippe	
SAUGE	Annie	
SAUGE	Serge	
THIEBAUT	Yves	
VOINOT	Annette	
WENDLING	Isabelle	